

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 octobre 2021
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

VŒU DE LA COMMUNE DE FRANCHEVILLE

1

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte à 7 heures 30 sous la présidence de M. Rantonnet, Maire de Francheville.

M. RANTONNET.- Je vous remercie pour ce conseil municipal très matinal. Je propose à Jean-Paul Vernat d'être secrétaire de séance. Je vais faire l'appel

(M. Rantonnet procède à l'appel nominal.)

Pouvoirs : Sophie Pagnoud, Georgette Barbet, Marc Vincent, Philippe Sadot, Blandine Schmitt, Christophe Vioux, Audrey Bonduelle, Jacqueline Lebrun, Bernard Legrand.

Secrétaire de séance : Jean-Paul Vernat.

◆◆◆◆◆

M. RANTONNET.- Le quorum est atteint, on peut commencer.

VŒU

- **Vœu de la commune de Francheville pour des solutions alternatives au barrage**

M. RANTONNET.- Le vœu de la commune a été retravaillé par les uns et les autres pour une version unique. Aujourd'hui, c'est un vote sans débat au regard des obligations professionnelles de chacun. La suite du débat pourra avoir lieu lors de la réunion publique du 9 novembre prochain. Je vous propose de prendre un café ensuite.

Je mets ce vœu aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE VŒU EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTANTS, VOTE CONTRE DU GROUPE VIVRE FRANCHEVILLE, LE GROUPE DEMAIN FRANCHEVILLE RESPIRE NE PREND PAS PART AU VOTE, VOTE POUR DU GROUPE FRANCHEVILLE NATURELLEMENT.

Merci à vous, bonne journée.

(La séance est levée à 7h36.)

ANNEXE

Vœu

Vœu de la commune de Francheville pour des solutions alternatives au barrage

A Francheville, la protection des riverains de l'Yzeron contre les crues connues est attendue depuis plus de 20 ans.

Le 5 octobre 2021, le Conseil syndical du SAGYRC a exposé que sa stratégie initiale n'était plus en adéquation avec les évolutions juridiques, environnementales et techniques telles qu'elles étaient en 2002.

Par ailleurs, une large majorité de Franchevillois rejette le projet de retenue sèche sur le site de la Roussille.

Après l'achèvement indispensable des travaux d'aménagements de la rivière en 2022, il est nécessaire de réaliser de nouvelles études sur les 4 enjeux suivants :

- **Enjeu Juridique :**

L'objectif initial d'un barrage qui protège jusqu'à la crue centennale ne répond pas à la réglementation en vigueur, mais à un choix politique.

Depuis 20 ans, l'évolution législative priorise la protection de l'environnement, à l'exemple de la loi Climat-Résilience. L'artificialisation des sols est aussi plus contraignante. Il est nécessaire que le projet du SAGYRC soit respectueux des exigences juridiques effectives, dont les conséquences doivent pouvoir être appréciées.

- **Enjeu Environnemental :**

Le vallon de l'Yzeron, entièrement classé en EBC au PLU-H fait partie de la trame verte de la Métropole de Lyon. C'est un espace boisé riche en biodiversité qui constitue un îlot de fraîcheur à proximité immédiate de la ville de Lyon. Le projet de barrage entraînerait une déforestation de près de 5 000 arbres sur 4 ha en zone boisée protégée, en contradiction totale avec les objectifs de reforestation de la Métropole de Lyon. La zone de sur-inondation de 15 ha en amont du barrage nécessiterait un déboisement technique supplémentaire pour sécuriser l'amont du barrage.

- **Enjeu technique :**

Depuis 20 ans, les approches ont évolué. Des nouvelles technologies pourraient améliorer la prévention des inondations. Le dérèglement climatique rend plus incertain les modèles de prévision et plus aléatoires les protections mécaniques.

Par ailleurs, le risque de pollution lié à la présence d'une décharge industrielle non stabilisée de plusieurs milliers de tonnes, dans la zone de sur-inondation du barrage, doit être évalué précisément dans l'étude d'impact.

- **Enjeu Budgétaire**

Les surcoûts consécutifs aux contraintes juridiques, environnementales et techniques successives doivent être quantifiés et qualifiés précisément.

En synthèse :

Le Conseil municipal réaffirme que la protection des riverains contre les risques d'inondation est un engagement partagé par tous et qu'elle doit être mise en œuvre dans le respect des contraintes et enjeux environnementaux.

Le redimensionnement du barrage prévu initialement ne saurait être une réponse adéquate, au regard des enjeux juridiques, environnementaux, techniques et budgétaires.

Le projet du barrage crée une illusion de protection avec une perte progressive de la conscience du risque, sans l'appropriation des moyens de prévention.

Il est à noter, qu'aucun barrage de ce type et de ce gabarit n'existe en France, en zone urbaine.

Le SAGYRC doit actualiser et analyser les données précitées aux plans juridiques, techniques et économiques pour aboutir à des solutions alternatives.

En conséquence la renégociation avec l'Etat d'un nouveau PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) s'impose pour intégrer les 4 contraintes précitées, ce qui laisse au Sagyrc le temps nécessaire pour évaluer précisément l'efficacité des travaux réalisés à hauteur des crues connues à ce jour.

Ce délai permettra d'apporter des solutions alternatives au barrage de la Roussille, avec des aménagements supplémentaires acceptables par tous, pour protéger les riverains au-delà du seuil de protection actuel.

Par conséquent, compte tenu des 4 enjeux précités, le conseil Municipal de la ville de Francheville demande :

1. La mise en œuvre rapide de **nouvelles études** afin d'actualiser les données de ce dossier, d'apprécier le projet porté jusqu'à ce jour par le SAGYRC au regard de celles-ci pour déterminer les solutions alternatives au barrage **protectrices des personnes et de l'environnement**.
2. La mise en œuvre de **solutions alternatives au barrage** de La Roussille doit faire appel à la solidarité des communes du bassin versant de l'amont à l'aval. A cela s'ajoute la mise en œuvre d'un **dispositif global de prévention et d'alerte** pour la mise en sécurité des personnes en cas de phénomène climatique extrême et de crue exceptionnelle.
3. La mise en œuvre in fine, d'un **système global de prévention, de protection, de ralentissement des crues, d'alerte et de secours** sur l'ensemble du bassin versant de l'Yzeron.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

SOUTIENT ce vœu pour des solutions alternatives au barrage